

## ACTUALITÉS

### ○ FRAIS DE DEPLACEMENTS & VALORISATION DU BENEVOLAT



Le Comité Départemental Olympique et Sportif de Côte-d'Or vous propose **un outil** qui vous servira à effectuer **votre relevé de déplacements bénévoles** d'une part et de **valoriser votre apport bénévole** d'autre part.

Cet outil à destination des associations sportives notamment, est **gratuit**. Pour l'acquérir, il vous suffit d'en faire la demande auprès du Centre de

Ressources et d'Information pour les Bénévoles du CDOS de Côte-d'Or : [crib.cotedor@franceolympique.com](mailto:crib.cotedor@franceolympique.com) en joignant votre logo. [Plus d'informations](#)

### ○ CAMPAGNE COUPONS SPORT 2018/2019

Le Comité Départemental Olympique et Sportif de Côte-d'Or reconduit pour l'année scolaire 2018/2019, le dispositif « Coupon Sport ». Ce dispositif est subventionné par le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS).

Il consiste en une aide financière accordée aux familles pour financer la pratique sportive chez les enfants nés entre 2004 et 2007 sous forme de coupons sport ANCV.

[Consultez toutes les modalités](#)



### ○ PETITION NATIONALE « SPORT POUR TOUS, TOUS POUR LE SPORT ! » #LESPORTCOMPTE

Suite au succès de sa mobilisation pour l'obtention des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024, le mouvement sportif français a subi la diminution drastique de la part territoriale du CNDS et des emplois aidés alors qu'il est pourtant porteur de multiples valeurs & joue un rôle essentiel notamment au niveau éducatif, social, sociétal, santé, sportif,...



*Pétition Nationale  
#LeSportCompte*

Le CNOSF a lancé une pétition nationale « Sport pour tous, Tous pour le sport ! » [#LeSportCompte](#). Nous devons nous mobiliser afin de permettre le succès de cette pétition et ainsi soutenir le sport. [En savoir plus](#)

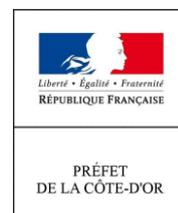
<http://lesportcompte.franceolympique.com/cnosf/lesportcompte/>

### ○ DRDJSCS – MEDAILLES DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF

La médaille de la Jeunesse et des Sports, intitulée dorénavant **Médaille de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif** ouvre la possibilité de récompenser le travail remarquable et peu valorisé de ces nombreux bénévoles engagés dans les associations partenaires des politiques publiques.

Ressentie par les bénéficiaires comme étant une réelle reconnaissance de leur mérite et un encouragement à poursuivre leur engagement, cette distinction honorifique est un geste fort de l'Etat. Vous avez la possibilité, en tant que responsable associatif, de faire des propositions de candidatures auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

[Plus d'informations](#)



## FINANCEMENTS

### ○ GE – APPEL A PROJETS



Le Comité International Olympique (CIO) a officiellement attribué l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 à Paris. C'est dans ce contexte qu'il a été décidé de créer **un fonds de sécurisation d'une durée d'un an spécifique aux Groupements d'Employeurs (GE) non marchands intervenant dans le domaine du sport**. Cette action a pour objectif de **favoriser et de soutenir les embauches de qualité au sein de ces GE en consolidant leurs modèles économiques et leurs fonctions support**. Elle doit permettre pour les GE une certaine souplesse de trésorerie et la sécurisation des emplois.

Date d'application : immédiate - Date limite de dépôt des dossiers de candidature : **le 6 octobre 2018** à l'adresse suivante : [candidature@fonds-ge-sport.fr](mailto:candidature@fonds-ge-sport.fr)

[En savoir plus](#)

### ○ CHOISIS TON SPORT

Ce dispositif permet à **des familles dijonnaises aux revenus modestes**, dont les enfants sont **scolarisés en élémentaire**, de les inscrire dans **un club sportif dijonnais en bénéficiant d'une réduction immédiate** (de 25 à 100 % en fonction des revenus) **sur le coût total de l'inscription**.

La période de saisie s'étend **du 4 juin au 31 octobre 2018**. [En savoir plus](#)



## EMPLOI

### ○ IMPOTS.GOUV.FR – PRELEVEMENT A LA SOURCE

Le **prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu** entrera **en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019**. Sa gestion sera possible **uniquement** via la **Déclaration Sociale Nominative (DSN)**. Les associations sportives **ayant recours au salariat** sont directement concernées et deviennent collectrices de cet impôt.

Le rôle de l'employeur :

- **Appliquer le taux** transmis par l'administration fiscale ;
- Retenir le prélèvement à la source **sur le salaire net** ;
- **Déclarer les montants prélevés** pour chaque bénéficiaire de revenus ;
- **Reverser en M+1 à l'administration fiscale** les prélèvements à la source du mois M.

[Consultez l'essentiel du kit collecteur](#)

Dès le mois d'octobre, l'administration fiscale transmettra aux associations ayant des salariés, **le taux de chaque salarié** afin de pouvoir appliquer le prélèvement à la source au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

[Tout savoir sur le prélèvement à la source](#)

### ○ URSSAF – COTISATION SALARIALE CHOMAGE



La **cotisation salariale d'assurance chômage** fixée à 0,95 % depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 **est supprimée** au titre des périodes courant **à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018**.

[En savoir plus](#)



○ **LOI POUR LA LIBERTE DE CHOISIR SON AVENIR PROFESSIONNEL**

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel promulguée le 6 septembre 2018, engendre des évolutions notables en matière :



- de financement de la formation ;
- de dispositifs de formation ;
- d'apprentissage ;
- de qualité des actions de formation et d'apprentissage ;
- de gouvernance.

[Consultez la loi en 10 points clefs](#)

## FORMATIONS

○ **FORMATION COMPTABILITE AVEC LE LOGICIEL CASICO**



Le CDOS de Côte-d'Or organise une formation comptabilité **avec le logiciel CASICO** le **vendredi 12 octobre 2018** de 19h à 22h30 à DIJON.

[Consultez les modalités](#)

○ **FORMATION SECOURISME**

Le CDOS 21 propose **aux licenciés sportifs du département** des stages pour l'obtention du diplôme **Prévention et Secours Civique de niveau 1 (PSC1)**.

[Consultez les modalités et les dates des prochaines sessions](#)



**PROTECTION CIVILE**  
AIDER • SECOURIR • FORMER



Pour tous renseignements complémentaires, Contactez Mario JOBARD,

[crib.cotedor@franceolympique.com](mailto:crib.cotedor@franceolympique.com) ou 09.63.06.66.36

Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles

CDOS de Côte-d'Or, CREPS Bourgogne-Dijon,

19 rue Pierre de Coubertin, 21000 DIJON - <http://cdos21.org/>



Conformément à la loi, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'oubli des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à [crib.cotedor@franceolympique.com](mailto:crib.cotedor@franceolympique.com)

[Se désabonner](#) - [Modifier votre souscription](#)